

J E A N - F R A N Ç O I S M O U H O T



LES RÉFUGIÉS ACADIENS EN FRANCE

1758-1785 • L'impossible réintégration ?



SEPTENTRION
Extrait de la publication

LES RÉFUGIÉS ACADIENS EN FRANCE
(1758-1785)

JEAN-FRANÇOIS MOUHOT

LES RÉFUGIÉS
ACADIENS
EN
FRANCE

1758-1785

L'impossible
réintégration ?



SEPTENTRION

Pour effectuer une recherche libre par mot-clé à l'intérieur de cet ouvrage,
rendez-vous sur notre site Internet au www.septentrion.qc.ca

Les éditions du Septentrion remercient le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour le soutien accordé à leur programme d'édition, ainsi que le gouvernement du Québec pour son Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres. Nous reconnaissons également l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIE) pour nos activités d'édition.

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des sciences humaines de concert avec le Programme d'aide à l'édition savante, dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.



European
University
Institute

Ouvrage publié avec le concours de l'Institut Universitaire Européen. Cette publication est basée sur une version révisée d'une thèse de doctorat soutenue au département d'histoire de l'Institut Universitaire Européen en janvier 2006.

Chargée de projet: Sophie Imbeault

Révision: Solange Deschênes

Mise en pages et maquette de couverture: Pierre-Louis Cauchon

Illustration de la couverture: Embarquement des Acadiens, 1755. Charles William Jefferys, BAC (C-070232).

4^e de couverture: Carte de l'Acadie, Isle Royale et Bois Voisins pour servir à l'histoire générale des voyages, 1757, BAC, NMC-114.

Si vous désirez être tenu au courant des publications
des ÉDITIONS DU SEPTENTRION
vous pouvez nous écrire par courrier,
par courriel à sept@septentrion.qc.ca,
par télécopieur au 418 527-4978
ou consulter notre catalogue sur Internet :
www.septentrion.qc.ca

© Les éditions du Septentrion
1300, av. Maguire
Québec (Québec)
G1T 1Z3

Diffusion au Canada :
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1S2

Dépôt légal:
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2009
ISBN 978-2-89448-513-2

Ventes en Europe:
Distribution du Nouveau Monde
30, rue Gay-Lussac
75005 Paris

ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Membre de l'Association nationale des éditeurs de livres

À Claire, à Anna et à Paul

Il y a dans le monde un nombre croissant de réfugiés d'un genre inconnu des contemporains du Grand Dérangement. Réfugiés chassés non directement par la main de l'homme, mais par la pénurie de nourriture, les ouragans, l'érosion des sols, la sécheresse, la montée du niveau des océans ou les inondations. Selon certaines estimations, ces réfugiés environnementaux ou climatiques seraient près de 25 millions dans le monde, soit plus que le total des réfugiés traditionnels. Au cours du ^{xxi}e siècle ce chiffre pourrait être multiplié par dix.

Les réfugiés dont l'histoire est contée dans les pages qui suivent ont pu garder, au cours de leurs tribulations, l'espoir de retourner un jour dans leur chère Acadie, et un certain nombre ont pu effectivement retourner en Nouvelle-Écosse. D'autres ont pu s'établir sur des terres encore presque vierges en Louisiane. Certains descendants de ces Acadiens vivent aujourd'hui sur des territoires, dans le delta du Mississippi, à la merci de la montée des eaux et des ouragans. Plusieurs en ont fait la cruelle expérience en 2005 au moment du passage de l'ouragan Katrina. Comme les habitants des Pays-Bas, des Maldives, ou du Bangladesh, dont les territoires sont menacés par les flots, les Cajuns ne pourront même pas garder l'espoir de retrouver leurs terres si elles sont englouties par l'océan; ils devront reprendre le chemin de l'exil.

*Il n'est pas trop tard pour empêcher cette déportation-là.
Les causes du changement climatique sont maintenant bien établies.
Le remède également: la diminution de la consommation d'énergies fossiles.
Puisse l'histoire des Acadiens servir à nous rappeler la douleur de l'exil;
Que la connaissance du passé puisse nous aider à agir dans le présent,
pour le futur.*

REMERCIEMENTS

DE TRÈS NOMBREUSES PERSONNES m'ont aidé au cours de mes recherches. Je voudrais remercier en premier lieu ma directrice de thèse, Laurence Fontaine, ainsi que les membres du jury ayant examiné mon doctorat, Sylvie Dépatie, Anthony Molho et Daniel Roche, qui m'ont fait l'honneur d'accepter de relire le manuscrit à l'origine de ce livre.

Plusieurs chercheurs ont accepté de compléter des recherches que je n'avais pas pu mener à bien moi-même: je voudrais particulièrement remercier Gérard-Marc Braud pour sa grande disponibilité et pour les données qu'il a bien voulu me transmettre et qui m'ont permis de calculer les taux de mariages acadiens. Ma gratitude va aussi à Alain Roman, historien de Saint-Malo, pour les recherches complémentaires entreprises dans les archives municipales de sa cité. Jean-René Lassonde, conservateur de la Division des monographies à la Bibliothèque nationale du Québec, m'a été d'un soutien particulièrement précieux et m'a facilité l'accès à divers documents que je ne pouvais pas me procurer par ailleurs, avec une gentillesse et un enthousiasme constants. Ronnie-Gilles LeBlanc, même s'il n'était pas toujours d'accord avec moi, ancien responsable des archives du Centre d'études acadiennes (CEA) de l'Université de Moncton, m'a également amicalement secondé dans nombre de mes recherches et m'a fait bénéficier de sa grande connaissance des fonds du CEA et de l'histoire de l'Acadie. Un grand merci aussi à John Johnston, historien à Parcs Canada, pour les divers articles qu'il m'a envoyés et ses nombreux conseils. Naomi Griffiths m'a également guidé à de nombreuses reprises au début de mes recherches et m'a généreusement envoyé un grand nombre d'articles et d'ouvrages. Yves Landry, directeur du Programme de recherche sur l'émigration des Français en Nouvelle-France (PREFEN), et Robert Larin, auteur d'une thèse sur un sujet connexe, m'ont conseillé et épaulé dans mon étude des Canadiens en France. Michèle Godret m'a généreusement envoyé des photocopies de tous les dossiers de dispense de consanguinité qu'elle a découverts dans les archives diocésaines de Coutances. Damien Rouet a bien voulu répondre à mes questions et Jacques Nerrou m'a

transmis plusieurs données concernant Rochefort et La Rochelle. Enfin, mon frère m'a fait bénéficier de son expertise informatique et a assuré la mise en ligne de la base de données documentaire; ma mère et Maurice Gueneau ont relu une grande partie de cet ouvrage. Que tous ici soient remerciés. *Last but certainly not least*, mon épouse a relu, commenté et amélioré chaque partie de cet ouvrage et m'a soutenu tout au long de ces longues années de recherche; sans son soutien constant, sa patience et le sacrifice de son temps, ce livre n'existerait pas.

J'ai pu également bénéficier des conseils et de l'amitié des personnes suivantes (par ordre alphabétique): Bernard Allaire, Gérard Ardon-Boudreau, président de l'association Les cousins acadiens du Poitou, Pauline Arsenault, conservatrice du patrimoine aux Archives départementales de Charente-Maritime, Maurice Basque, directeur des études acadiennes de l'Université de Moncton (et plus généralement tout le personnel de ce service), Hélène de Bellaigue, conservateur des fonds patrimoniaux de la Bibliothèque municipale de Bordeaux, Gérard Bouchard, professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi, Pierre Boulle, professeur émérite à l'Université McGill, Daniel Brandily, Stéphane Charbonneau et Phaedra Royle, Luca Codignola, professeur d'histoire canadienne à l'Université de Gênes, président de l'Association internationale des études acadiennes, l'abbé Couppey, conservateur des Archives diocésaines de Coutances, Jean-Pierre Dedieu, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Denys Delâge, professeur à l'Université Laval (Québec), Bernard Desjardins, directeur du Programme de recherche en démographie historique (Université de Montréal), Jean-François Dubost, professeur à l'Université Paris XII, Daphné Ducharme, Francesca Dello Strologo, Guillaume Eckendorff, Gilles Foucqueron, auteur de *Saint-Malo, 2000 ans d'histoire*, Marcel Fournier, président de la Société généalogique canadienne-française, Dominique Guillemet, professeur à l'Université de Poitiers, malheureusement décédé en 2005; Bruno Haffreingue, Fernand Harvey, chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), Tamar Herzog, professeur à l'Université de Stanford, Christophe Horguelin, doctorant à l'Université de Toronto, Ollivier Hubert, professeur à l'Université de Montréal, Bruno Isbled, conservateur du patrimoine aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Sébastien Jahan, maître de conférences à l'Université de Poitiers, Megan Metters, doctorante de l'Institut universitaire européen, Raymonde Litalien, ancienne directrice du Service de documentation du Centre culturel canadien de Paris, André Magord, directeur du Centre d'études acadiennes et québécoises de l'Université de Poitiers, Silvia Marzagalli, maître de conférences à

l'Université de Bordeaux III, Peter N. Moogk, professeur à l'Université de Colombie-Britannique, R. Darrell Meadows, Marguerite Onraet, généalogiste de Saint-Servan, Igor Perez Tostado, docteur en histoire, Hélène et Jean-Claude Trottier, F. R. Perron, vice-président des Amitiés acadiennes, M^{me} Reydellet, conservateur aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, François Roux, Peter Sahlins, professeur à l'Université de Californie (Berkeley), Gérard Scavennec, président de Racines et Rameaux français d'Acadie, James Turpin, P. Gérard Vieira, conservateur des Archives générales de la Congrégation du Saint-Esprit, Patrick Weil, directeur de recherche au CNRS, Thomas Wien, professeur à l'Université de Montréal. Mes remerciements chaleureux vont à toutes ces personnes ainsi qu'à celles que je ne peux citer ici. Plusieurs autres personnes sont mentionnées ponctuellement à divers endroits de l'ouvrage, lorsqu'elles m'ont fourni des informations sur un sujet particulier.

Ce livre n'aurait pu voir le jour sans une allocation de recherche de l'Institut universitaire européen, de la chaire Vasco de Gama d'histoire de l'expansion européenne et du ministère des Affaires étrangères français. J'ai également pu bénéficier de soutiens ponctuels de la Bibliothèque nationale du Québec (bourse de recherche pour chercheurs étrangers) et de l'Association internationale des études québécoises (bourse de participation au colloque de la French Colonial Historical Society à Washington, D. C. en mai 2004).

Enfin, je souhaiterais remercier les deux évaluateurs anonymes du Programme d'aide à l'édition savante (PAES) de la Fédération canadienne des sciences humaines, pour leur lecture attentive de ce manuscrit et leurs nombreuses suggestions et critiques, ainsi que les éditions du Septentrion et en particulier Denis Vaugeois, fondateur de la maison, et Sophie Imbeault, éditrice.

ABRÉVIATIONS

Notes : Tous les liens Internet ont été vérifiés en avril 2008. À quelques rares occasions, pour de plus amples informations, nous renvoyons le lecteur au texte intégral de la thèse à l'origine de cet ouvrage, ainsi qu'aux annexes (tome II) de cette même thèse, disponibles en texte intégral (version Acrobat Reader/PDF) sur le site Internet : www.septentrion.qc.ca/acadiens.

- 1773-04-27a : date-référence renvoyant à la base de données documentaire (www.septentrion.qc.ca/acadiens). Voir note 19, p. 339 ainsi que la présentation de la base de données sur le site Internet.
- AD : Archives départementales ; AD Ille-et-Vil. : Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.
- AGI : Archivo General de Indias (Séville, Espagne)
- AHN : Archivo Historico Nacional (Madrid, Espagne)
- AN : Archives nationales de France ; ANC : du Canada ; AN Col. : Colonies (Aix-en-Provence)
- Arch. : Archives
- BM : Bibliothèque municipale
- CEA : Centre d'études acadiennes
- Comm. : commissaire
- Corresp. Pol. : Correspondance politique (au MAE)
- *Dict. Acad. : Dictionnaire de l'Académie française*, 1762
- *Dictionnaire biographique du Canada*, 14 vol., disponible à <http://www.biographi.ca>
- Dép. : dépôt
- f° : folio(s)
- Li : liasse
- MAE : ministère des Affaires étrangères
- Martin : Ernest Martin, *Les Exilés acadiens en France*, 1936
- Mém. et doc : mémoire et documents (MAE, Paris)
- Mi : microfilms
- Ms : manuscrit
- Orig. : original/originaux
- PPC : Papeles Procedentes de Cuba (Archivo General de Indias)
- PF : Sacrée Congrégation « de Propaganda Fide » ou de la Propaganda (Vatican).
- *RAPC : Rapport sur les archives canadiennes (RAPC 1905-1=année 1905, volume 1)*
- *RAPQ : Rapport des Archives publiques du Québec* (aussi connu sous le nom de *Rapport des Archives nationales du Québec*)
- Reg. : registre(s)
- Roy, *Rapport* : renvoie à Jean-Edmond Roy, *Rapport sur les archives de France relatives à l'histoire du Canada*, Ottawa, 1911
- s. : sous
- SEM : secrétaire d'État à la Marine
- SHM : Service historique de la Marine
- Sup. : supplément
- Transc. : transcriptions
- *Trévoux : Dictionnaire universel français et latin vulgairement appelé dictionnaire de Trévoux*, Trévoux, 1771

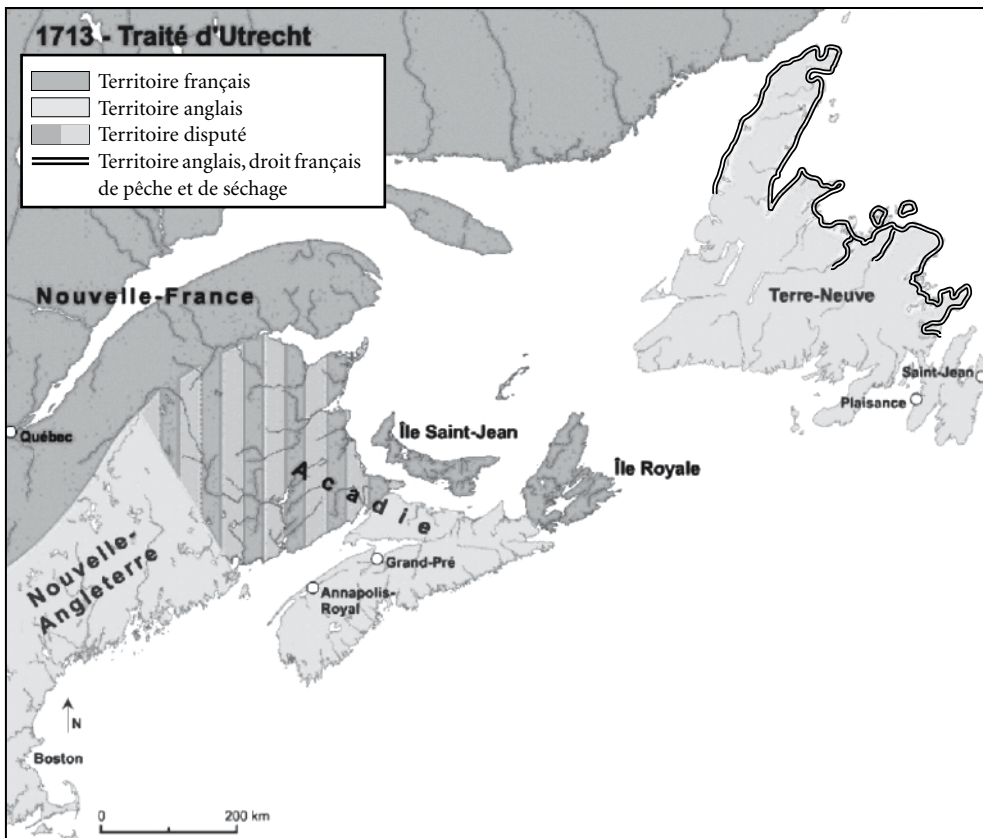
PRÉAMBULE

LE 10 MAI 1785, le *Bon Papa*, modeste trois-mâts de 280 tonneaux, hissait les voiles à Paimboeuf, près de Nantes, et mettait le cap plein ouest. À son bord se trouvaient trente-six familles que l'armateur du voilier s'était engagé à amener à bon port. L'acte d'affrètement du bateau, passé avec le consul d'Espagne, commanditaire de l'expédition au nom de son pays, avait été signé quatre jours auparavant, et ordonnait de « conduire les passagers jusqu'au port de la Nouvelle-Orléans dans la Louisiane¹ ».

Le vaisseau, arrivé à destination après quatre-vingts jours de traversée, le 29 juillet 1785, n'était que le premier de sept navires qui transportèrent, à la même époque, près de 1600 Acadiens dans le Mississippi. Cette émigration est considérée par la communauté cajun en Louisiane comme l'un de ses moments fondateurs². Elle reste en revanche largement méconnue du public canadien et européen.

Trente ans – presque jour pour jour – avant l'arrivée du *Bon Papa* à La Nouvelle-Orléans, sept ou huit fois plus d'Acadiens s'apprétaient à embarquer dans des vaisseaux au départ de la Nouvelle-Écosse, à l'extrémité sud-est du Canada. Entre le 28 et le 31 juillet 1755, en effet, le gouverneur anglais de cette colonie, Charles Lawrence, en prélude à la guerre de Sept Ans, prenait la décision d'expulser tous les habitants d'origine française relevant de son territoire pour les disperser dans les Treize Colonies anglo-américaines.

Joseph LeBlanc, alors âgé de vingt-cinq ans, originaire du bassin des Mines, fit partie de ceux qui furent transportés en Virginie, puis de cette colonie en Angleterre³. Rapatrié en Bretagne, à Morlaix, en 1763 après la signature des accords de paix entre la France et l'Angleterre, établi provisoirement sur un lopin de terre à Belle-Île-en-Mer, dans le golfe du Morbihan, avec quelques compatriotes, passé dans le Poitou en 1773, puis à Nantes, il fut, avec Anne Hébert, sa femme, et leurs deux enfants, du nombre de ceux qui s'embarquèrent à bord du *Bon Papa*⁴. Plusieurs autres proscrits de l'été 1755, ayant suivi des trajectoires parallèles à la sienne, se trouvaient à bord du même navire. Joseph LeBlanc et ses compagnons pensaient-ils aux circonstances de leur premier départ, trente ans auparavant, en s'éloignant des côtes bretonnes? Pourquoi quittait-il la France? Pour s'en faire une idée, revenons quelques années en arrière.



CARTE I

L'Acadie après le traité d'Utrecht (1713). Extrait de *L'Acadie par les cartes*
 (<http://www2.umoncton.ca/cfdocs/cea/documts/c/vhtml/htm.cfm?cle=c0015>)
 Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson (CEAAC)

La guerre de la Succession d'Espagne, qui a opposé entre 1701 et 1714 la France et l'Espagne à une coalition formée de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Bohême, de la Hollande et de la Hongrie, a profondément marqué le pouvoir en Acadie et en Nouvelle-France. Souhaitant mettre un terme à cette guerre coûteuse, la France dut consentir aux termes du traité d'Utrecht (1713). Selon ce traité, la France acceptait de céder l'Acadie, Terre-Neuve et les territoires de la baie d'Hudson à l'Angleterre. Elle reconnaissait aussi l'autorité des Anglais sur les territoires iroquois. Par contre, elle put conserver l'île Saint-Jean, le Cap-Breton et la Nouvelle-France ainsi que des droits de pêche et de séchage sur la côte nord de Terre-Neuve. Cependant, plusieurs passages des textes du traité, restés ambigus, ont fait en sorte que les limites de l'Acadie, entre autres, furent contestées de part et d'autre pendant près de 50 ans.

INTRODUCTION

Historique, recensement, définitions

PRESQUE EXACTEMENT DEUX cents ans avant l'arrivée massive en France de près d'un million de Pieds-Noirs obligés de quitter l'Algérie, l'administration française avait déjà dû faire face à une première vague de rapatriement de colons. Entre six mille et huit mille réfugiés venus pour la moitié environ de ce qui s'appelait alors le Canada, c'est-à-dire de la vallée du Saint-Laurent, et pour l'autre moitié de l'Acadie, arrivèrent dans divers ports français de l'Atlantique et de la Manche¹. Laissant de côté le cas des Canadiens, qui pour la plupart choisirent librement de partir après la conquête de leur pays en 1759-1760, il convient de rappeler rapidement l'origine et les circonstances de l'arrivée des Acadiens².

Bref historique

Les débuts de la colonisation jusqu'à 1755

C'est en 1604 qu'eut lieu la première tentative de colonisation française de l'île Sainte-Croix, au large du territoire connu pendant près de deux siècles sous le nom d'Acadie³. Les colons qui tentèrent alors l'aventure, induits en erreur par la latitude relativement méridionale, n'avaient toutefois pas anticipé les conditions climatiques hivernales qu'ils rencontrèrent sur place : emprisonnés par les glaces sur une île coupée du continent – donc privés de vivres –, décimés par le scorbut, un grand nombre de colons ne survécurent pas à l'hiver, et la plupart des rescapés rembarquèrent pour la France dès le printemps venu. Un petit nombre de commerçants français séjournèrent toutefois dans le pays dans les années qui suivirent et y firent venir de la main-d'œuvre, les engagés. L'implantation d'une société agricole en Acadie, nommée ainsi pour rappeler l'Arcadie grecque, ne commença véritablement qu'en 1632, vingt-quatre ans après la fondation de Québec par Champlain, l'un des survivants de l'expédition de 1604.

La colonie se développa plus lentement que les établissements français de la vallée du Saint-Laurent, plus au nord, qui profitaient de l'engouement en Europe pour les fourrures de castor, et peut-être d'un intérêt plus marqué des autorités métropolitaines : l'Acadie restait en marge de la Nouvelle-France dont elle faisait théoriquement partie. Pourtant, l'Acadie constituait une position géostratégique ; ce fut en fait son malheur. Elle se trouvait en effet sur la route des navires effectuant la liaison entre Londres et les établissements anglo-américains, dont le Massachusetts (Boston fut fondé en 1630), et à proximité des bancs de pêche à la morue au sud de Terre-Neuve.

L'Acadie devint donc rapidement l'enjeu de rivalités entre l'Angleterre et la France. Le territoire changea à plusieurs reprises d'allégeance au xvii^e siècle, jusqu'à ce que le Royaume-Uni obtienne définitivement, par le traité d'Utrecht⁴, en 1713, la souveraineté sur la péninsule, rebaptisée dès 1625 *Nova Scotia* (Nouvelle-Écosse) par des colons écossais. La France conservait cependant, par le même traité, les deux grandes îles du nord de la péninsule, les îles Royale et Saint-Jean, actuelles îles du Cap-Breton et du Prince-Édouard, ainsi que, *de facto*, la partie à l'ouest de l'isthme de Chignectou, le Nouveau-Brunswick actuel, y compris l'embouchure de la rivière Saint-Jean, la région de l'actuel Saint John. Les frontières précises de l'Acadie, cédée au traité d'Utrecht « dans ses anciennes limites », ne furent jamais bien définies. Du fait de mauvaises volontés de part et d'autre, la France et l'Angleterre ne purent jamais régler la « question des limites » de l'ancienne Acadie et la zone de l'isthme de Chignectou, région autour de la ville actuelle d'Amherst, fut âprement disputée par les deux belligérants. Pendant ce temps, la France fit bâtir la forteresse de Louisbourg sur l'île Royale.

Le changement de souveraineté en Nouvelle-Écosse n'entraîna cependant pas de grandes modifications d'un point de vue démographique : la plupart des Acadiens choisirent de rester et, dans les années qui suivirent le traité d'Utrecht, le gouvernement britannique ne chercha pas à peupler la colonie avec ses propres sujets. La structure de la population, en majorité originaire de l'ouest de la France, se modifia peu, et les colons conservèrent leur langue et leurs coutumes françaises, ainsi que la religion catholique – l'immigration des pratiquants de la « religion prétendue réformée » était théoriquement interdite en Nouvelle-France. Le traité d'Utrecht garantissait aux habitants de la colonie – en majorité d'origine et de langue françaises – la liberté de culte s'ils désiraient rester :

Article 14: Dans toutes lesdites places et colonies cédées par le Roi Très Chrétien [Louis XIV], les sujets du Roi auront la liberté de se retirer ailleurs, dans l'espace d'un an, avec tous leurs effets mobiliers. Ceux qui voudront néanmoins demeurer et rester sous la domination de la Grande-Bretagne, devront jouir du libre exercice de leur religion, conformément à l'usage de l'Église romaine, autant que le permettent les lois de la Grande-Bretagne⁵.

De plus, la colonie était administrée d'assez loin et de manière assez souple par les Britanniques. Les Acadiens pouvaient s'organiser et élire des délégués chargés de les représenter auprès des autorités anglaises. De surcroît, quelques villages acadiens avaient en résidence un prêtre catholique venu de France.

Certes, les autorités britanniques se méfiaient de ces habitants français et catholiques: ne risquaient-ils pas, lors des conflits récurrents avec Québec, de prêter main-forte aux milices franco-canadiennes venues de la vallée du Saint-Laurent et de prendre à revers les soldats anglais? L'époque n'était pas, qui plus est, à la tolérance religieuse, et les Britanniques craignaient le fanatisme des « papistes ». Ils avaient donc voulu, à plusieurs reprises après 1713, faire prêter aux colons un serment d'allégeance à la Couronne britannique. Ces serments et leurs diverses formulations firent l'objet d'interprétations variées de la part des protagonistes⁶. En 1730, les Acadiens prêtèrent un serment conditionnel au gouverneur de la colonie, Richard Philipps, lequel ne paraît toutefois pas avoir averti Londres de ses conditions exactes. En 1745, la plupart des Acadiens n'avaient donc juré qu'une allégeance partielle aux yeux des autorités de la Nouvelle-Écosse; dans la crainte de représailles pouvant provenir d'un côté comme de l'autre, ils souhaitaient à tout prix rester neutres en cas de nouvelle guerre franco-anglaise, d'où l'expression de « Français neutres ».

De fait, la période qui suivit Utrecht fut une période de paix et de prospérité pour les habitants, « la plus heureuse peuplade de l'Amérique » selon l'abbé Raynal⁷. La population crût rapidement pour atteindre environ 14 000 individus vers 1755. Les habitants vivaient principalement de la pêche et de l'agriculture. L'exploitation des terres reposait en particulier sur la technique des aboiteaux, importée de France mais adaptée localement: ce système de digues permettait d'assécher les marais salants très fertiles et de nourrir un important cheptel. L'entretien de ces digues s'effectuait collectivement.

Les Acadiens vivaient principalement dans des petits hameaux proches les uns des autres et constitués souvent de l'habitation des parents et de celles de leurs descendants directs. Les maisons étaient le plus souvent construites en bois, avec un toit de chaume, et parfois des fondations en

Pierre. Les colons ne vivaient pas isolés mais échangeaient leur production, fourrures, grain, bétail et bois, contre des armes, de la poudre, des ustensiles divers, des tissus, des épices ou du rhum, tant avec le Massachusetts au sud qu'avec les établissements français au nord ou avec les Indiens Micmacs.

Une nouvelle guerre de succession en Europe, la guerre de la Succession d'Autriche, allait cependant signer la fin de ces quelques décennies d'existence paisible. Louis XV, qui n'avait jamais renoncé à ses prétentions sur la Nouvelle-Écosse, tenta trois expéditions pour reconquérir l'ancienne colonie. La dernière, notamment, en 1746, fut un fiasco. L'aide logistique apportée par quelques habitants acadiens à cette expédition, commandée par le duc d'Anville, raviva la méfiance des autorités britanniques à l'endroit de leurs administrés français.

Celle-ci se trouva exacerbée par les agissements d'agents français envoyés dans la colonie, en particulier un certain abbé Le Loutre, missionnaire auprès des tribus amérindiennes de la péninsule. Œuvrant de manière officieuse pour le compte du gouvernement français, il écrivait au ministre de la Marine en 1749 :

Comme on ne peut s'opposer ouvertement aux entreprises des Anglais, je pense qu'on ne peut mieux faire que d'exciter les sauvages à continuer de faire la guerre aux Anglais ; mon dessein est d'engager les sauvages de faire dire aux Anglais qu'ils ne souffriront pas que l'on fasse de nouveaux établissements dans l'Acadie, qu'ils prétendent qu'elle doit rester où elle était avant la guerre, que si les Anglais persistent dans leur dessein, les sauvages ne seront jamais avec eux et leur déclareront une guerre éternelle [...]. Voilà, Monseigneur, le parti que je vais prendre pour le bien de l'État et de la religion, et je ferai mon possible de faire paraître aux Anglais que ce dessein vient des sauvages et que je n'y suis pour rien⁸.

De fait, Le Loutre tenta de soulever la tribu des Micmacs contre les Anglais, en leur faisant miroiter une récompense en argent. Un témoin raconte ainsi qu'en août 1753 les Micmacs « ont rapporté dix-huit chevelures qu'ils ont levées aux Anglais dans les différentes courses qu'ils ont faites sur leurs établissements pendant le mois dernier, et M. Le Loutre a été obligé de les payer 1 800 livres en argent de l'Acadie », somme qui lui fut remboursée par les autorités françaises⁹.

Par ailleurs, Le Loutre s'efforçait de convaincre les Français neutres de rejoindre l'Acadie restée française : il menaçait les récalcitrants de représailles de la part des Micmacs, ou encore de privations de sacrement, pour les contraindre à émigrer. Le départ d'une partie non négligeable de ces Français – vers 1750, environ un millier d'Acadiens migrent vers les îles

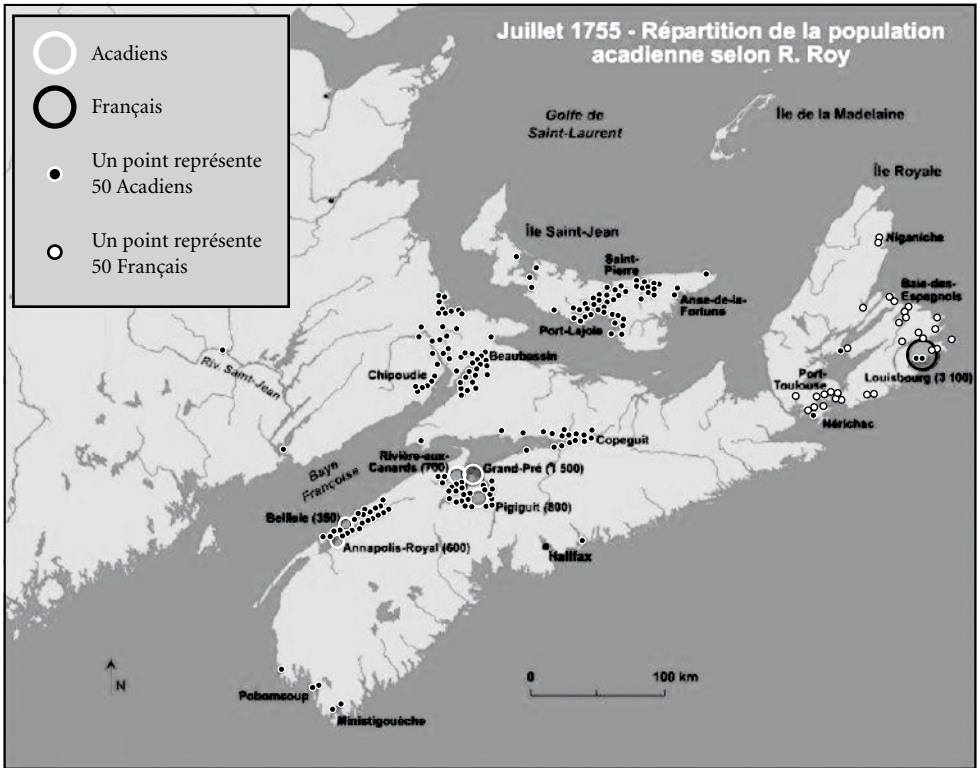
du nord de la péninsule ou vers le Nouveau-Brunswick actuel – contribua encore à augmenter l'inquiétude du gouverneur d'Halifax¹⁰.

Déportation de Nouvelle-Écosse

Les tensions et les inquiétudes étaient donc vives au début des années 1750. Mais ce fut la reprise des hostilités entre le Canada français et les colonies britanniques en 1755, précédant la guerre européenne de Sept Ans (1756-1763), qui précipita les événements. En juin de cette année-là, les Anglais s'emparèrent du fort Beauséjour, poste frontière aux confins de la Nouvelle-Écosse et de la zone restée sous domination française. Ils y découvrirent un grand nombre d'Acadiens les armes à la main, en violation flagrante de leur serment de neutralité¹¹. À la fin du mois de juillet, ils réunirent les principaux représentants des villages acadiens, et leur renouvelèrent l'injonction de prêter un serment inconditionnel à la Couronne britannique. Mais les députés refusèrent à nouveau. Le conseil de Nouvelle-Écosse décida alors d'entreprendre la déportation systématique des Acadiens pour prévenir tout risque de soulèvement de la colonie en cas d'attaque franco-canadienne¹².

Le plan fut mis à exécution quasi immédiatement, pour bénéficier de l'effet de surprise: dès le 11 août 1755, les premiers Acadiens furent rassemblés. L'ordre de déportation donné par le lieutenant-colonel John Winslow stipulait: «Toutes vos terres et habitations, bétail de toute sorte et cheptel de toute nature, sont confisqués par la Couronne, ainsi que tous vos autres biens, sauf votre argent et vos meubles, et vous devez être vous-mêmes enlevés de cette Province qui lui appartient¹³.» Dans d'autres lieux, la déportation ne débuta que quelques semaines plus tard.

L'embarquement des familles se fit souvent dans le désordre, comme le rapporte ultérieurement l'un des proscrits: «La hâte et la confusion avec laquelle nous fûmes embarqués contribuèrent à aggraver notre mauvaise fortune. [...] Car plusieurs familles furent séparées, des parents de leurs enfants et des enfants de leurs parents¹⁴.» Les troupes confisquèrent le bétail et brûlèrent les habitations, par mesure de rétorsion et afin d'éviter toute tentative de retour des exilés dans la colonie. Plusieurs des Acadiens parvinrent toutefois à s'échapper vers les territoires français, comme Québec et les îles Royale et Saint-Jean. Si la grande majorité des Acadiens furent déportés à l'automne 1755, un certain nombre d'habitants ayant réussi à s'évader furent exilés ultérieurement, au fur et à mesure qu'ils se rendirent ou qu'ils furent capturés. La déportation ne se termina qu'en 1762. En tout, plus de 10 000 personnes furent embarquées de force.



CARTE 2

L'Acadie ou Nouvelle-Écosse en 1755. Extrait de *L'Acadie par les cartes*.
Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson (CEAAC)

Les années qui précédèrent les déportations furent marquées par des migrations hors du commun chez les habitants acadiens. En effet, les colons anglais commençaient à arriver en grand nombre dans la colonie, empiétant peu à peu sur les territoires jusque-là occupés par les Acadiens. De plus, ces derniers devaient composer avec les autorités britanniques qui réclamaient de plus en plus fermement leur allégeance inconditionnelle au roi d'Angleterre.

Plusieurs familles acadiennes prirent donc la décision de quitter leurs terres pour s'expatrier dans les régions revendiquées par la France, soit l'île Saint-Jean, l'île Royale et le territoire situé au nord de la rivière Missagouèche (le Nouveau-Brunswick actuel).

Les populations illustrées proviennent à la fois des données obtenues par Raymond Roy dans son étude sur la croissance démographique en Acadie de 1671 à 1763, et d'une interprétation de l'auteur de la carte.

Le choix de la destination des Acadiens, en 1755, se porta sur les colonies nord-américaines, les futures Treize Colonies – encore sous domination anglaise. Outre la facilité d'accès, déporter les *French Neutrals* dans les colonies américaines permettait aux autorités britanniques à la fois de débarrasser la Nouvelle-Écosse d'habitants potentiellement dangereux

Administrateurs et personnes en charge des Acadiens	315
<i>L'abbé de l'Isle-Dieu</i>	316
<i>Philippe-Antoine Lemoyne</i>	317
<i>Frédéric Joseph Guillot, commissaire de la marine à Saint-Malo</i>	319
CARTE DES ÉCHANGES DE LETTRES ENTRE ACADIENS	321
<i>Notes concernant la carte</i>	321
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES	322
NOTES	337
LISTE DES CARTES, FIGURES ET TABLEAUX	435
INDEX DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX	437

CET OUVRAGE EST COMPOSÉ EN MINION CORPS 10.8
SELON UNE MAQUETTE RÉALISÉE PAR PIERRE-LOUIS CAUCHON
ET ACHEVÉ D'IMPRIMER EN FÉVRIER 2009
SUR LES PRESSES DE L'IMPRIMERIE MARQUIS
À CAP-SAINT-IGNACE, QUÉBEC
POUR LE COMPTE DE GILLES HERMAN
ÉDITEUR À L'ENSEIGNE DU SEPTENTRION